

Le speed riding ou aéroski

Définition :

Entre kite-surf, parapente, parachute et ski free ride.

Origine :

En 2000, Valéry Montant (de Cruseille) a l'idée de décoller du Mont Blanc avec une voile de poche.

En 2001, à Valfréjus, les paras Frédéric Fugen, Benjamin Reffet, Frank Coupat décollent d'une pente skis aux pieds avec une aile de saut d'avion. Ils mettent au point un matériel spécifique afin de faciliter la pratique de cette nouvelle glisse.

Le speed riding est né.

Dès 2003, quelques parapentistes font évoluer le matériel, puis commencent à organiser et codifier la pratique.



Technique :

Comme son nom l'indique le speed riding permet, grâce à de petites voiles entre 12 et 15m² d'envergure, de rider à vive allure. Il est possible de dévaler les pentes à 80 km/h. Plus d'obstacles, plus de problème d'enneigement, on peut décoller pour éviter les pièges et les zones dangereuses.

On peut enchaîner les "triks", les "grabs", les "cross".
Trick : synonyme de figure en français.

Effectuer un Grab c'est tenir ses skis avec la main lors d'un saut

Cross, boardercross : parcours d'obstacles.

Réglementation :

Le speed riding est du parapente qui se pratique avec une mini-voile (surface inférieure à 16 m²) et uniquement avec des skis aux pieds (cette particularité est importante car elle permet de faire une différenciation avec certaines mini-voiles qui permettent le décollage et l'atterrissage à pied).

La pratique ne peut se faire que sur le domaine "hors piste" (accessible par gravité à partir des remontées mécaniques) des stations de ski et nécessitera un accord de celles ci.

La fréquentation ou le survol des pistes de ski est à priori interdit sauf autorisation spécifique délivrée par la station.

La pratique sur des terrains "haute montagne" se fait librement, la seule obligation étant le respect de la "loi montagne".

Compétence :

Le speed riding est accessible à toutes les personnes capables d'évoluer en ski hors pistes dans toutes conditions de neige.

La possession d'un brevet de pilote n'est pas obligatoire pour la pratique de cette activité, respectant en cela la seule obligation légale en France qui est de posséder une assurance en responsabilité civile aérienne pour la pratique du vol libre (le speed riding est une activité encadrée en France par la FFVL)

Fédération Française de Vol Libre.

Il est fortement conseillé de passer les différents brevets de pilotage (voir document joint).

Un moniteur de speed riding doit être moniteur de parapente et posséder un diplôme délivré par la FFVL après une formation spécifique.

Matériel :

Niveau	Découverte		Sport		Performance	
	Poids		Poids		Poids	
11m ²	-50 kg	+50 kg	-70 kg	+70 kg		
13m ²	-60 kg	+60 kg	-90 kg	+90 kg		
15m ²	+65 kg	-90 kg	+90 kg	-110 kg	+110 kg	

De préférence, le speed riding se pratique avec une paire de ski free ride (le snowboard déstabilise l'équilibre de la structure, éviter les patinettes ou les skis trop courts). Les ailes utilisées sont des ailes de saut modifiées ou des ailes spécifiques speed riding nouvelle génération. L'installation se fait sur une sellette de parapente. Le reste de l'équipement est identique à celui utilisé en parapente (casque, radio, oreillette, protection dorsale type airbag speed riding).

L'apprentissage :

L'apprentissage commence par savoir maîtriser la voile en skiant sur une pente de faible déclivité. Une fois cela maîtrisé, vous réalisez les premiers vols, vous apprenez alors à piloter votre aile, à comprendre ses réactions. Vous pouvez alors vous rapprocher de la pente et réaliser vos premiers touch and go et vous poser travers pente.

Les sites d'apprentissage :

Les écoles d'apprentissage en Savoie :

- § École de speed riding « ATTAKA » - Valfréjus -
- § « Les ailes du mont blanc » - Chamonix -
- § École de parapente « Pégase Particule » - Chamoux -
- § Écoles de parapente « Arc en ciel » et « Darentasia » - Bourg st Maurice -
- § École de parapente « Pégase air Samoëns » Samoëns



Lieux de pratique :

Le speed riding doit, pour des raisons évidentes de sécurité, se pratiquer en hors piste. Il nécessite la plus grande prudence vis à vis notamment des autres riders. Sa pratique n'est pas autorisée sur toutes les stations.

Les stations des alpes du nord qui en autorisent la pratique sont Chamonix Mont Blanc, Les Arcs, Morzine Avoriaz, St Jean-Montclar, Chabanon, la Grave, Saint Hilaire, les 7 Laux, Val Fréjus...

Informations :

Un français (François Bon) a réalisé en 2006 le 1^{er} record du monde de vitesse 150km/h aux Arcs.

Autres sports liés au speed riding :

kitesurf - Snowkite - Buggykite - Para

Tableau récapitulatif de la PROGRESSION en SPEED RIDING

NIVEAU	BREVETS	Matériel utilisé	Nombre de vol	CADRE DE PRATIQUE	OBJECTIF	CONNAISSANCE THEORIQUES EN RAPPORT AVEC LE NIVEAU DE PRATIQUE	Topographie
BLANC	INITIATION pente école	voiles d'accès à l'activité (selon recommandations constructeur) charge alaire adaptée	0 à 15	Pratique encadrée par 2 moniteurs et liaison radio, conditions: vent face <20 km/h	Manipulation du matériel (installation, prévol), gonflage statique, petits vols en pente école: décollage, plan de vol, atterrissage	Description du matériel; Mécanique de vol (aérodynamique basique, polaire des vitesse); Pilotage (utilisation des commandes et du transfert de poids, l'arrondi), respect des consignes (règlement du site)	Pente suffisante pour simuler les conditions de décollage en grand vol, et permettant un atterrissage sans approche
JAUNE	INITIATION grand vol	voiles d'accès à l'activité (selon recommandations constructeur) charge alaire	15 à 30	Pratique encadrée par 2 moniteurs et avec radio (oreillette), conditions: vent face <20 km/h	Vols en conditions calmes: respect d'un plan de vol ainsi que de trajectoires au sol simples..	Le pilotage (vol équilibré aux différentes positions de main, le changement de cap sellette); Aérologie (au vent sous le vent, la turbulence); Analyse d'un plan de vol.	Atterrissage en visuel, pas de contournement d'obstacle
ORANGE	PROGRESSION	voiles d'accès à l'activité (selon recommandations constructeur) augmentation de la charge alaire	30 à 50	Pratique sous contrôle d'un moniteur conditions: vent face <30 km/h, vent travers et arrière <10 km/h	Recherche d'autonomie sur site connu en condition calme, PA**, vol près du relief, posé travers pente, approche du touch et du ski sous voile	Adaptation au matériel; Pilotage dynamique et gestion de l'énergie (gestion de la vitesse, anticipation de la trajectoire, flair et précision d'atterrissage).	Pentes dégagées d'obstacles permettant l'évolution près du relief, conditions de neige permettant une pratique aisée
VERT	BREVET INITIAL	voiles d'accès à l'activité (selon recommandations constructeur)	50 à 150	Pratique sous contrôle d'un moniteur conditions: vent face <30 km/h, vent travers et arrière <10 km/h	Autonomie de pratique sur site connu. Maîtrise des trajectoires au sol comme en vol. Maîtrise du retour au sol sur tous types de pentes.	Réglementation générale, météo générale, nivologie.	idem
BLEU	BREVET de PILOTE	Accès aux modèles de performance et augmentation de la charge alaire	150 à 300	Pratique sous contrôle d'un DV* conditions: vent face <40 km/h, vent travers et arrière <10 km/h	Autonomie de pratique sur tous sites réglementés et contrôlés par un DV*. Pratique de l'aérotraction(kite)	Pilotage:Le flair (prise de vitesse en virage, perte d'altitude et gestion de l'énergie).Matériel: les différentes catégories d'ailerons; les différents types de sellettes. Réglementation: l'homologation des ailerons;	idem
MARON	BREVET de PILOTE CONFIRME	Accès à tous types de modèles	300 à 1000	Pratique autonome, vol libre: analyse et engagement personnel	Autonomie de pratique sur tous sites réglementés sans DV* vols montagne	Pilotage: flair avec prise de vitesse en rotation 360°, adaptation sellette de pilotage, réglementation compétition, entraînement, engagement personnel, AFPS*** recommandé	

